



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Centrale photovoltaïque au sol Commune de LAFITTE-VIGORDANE

Une enquête publique est ouverte sur une demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes sur le territoire de la commune de Lafitte-Vigordane, lieu-dit La Fibat présentée par la société SARL LAFIBAT ENERGIES 213 cours Victor Hugo 33323 BEGLES CEDEX auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le dossier d'enquête comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la mairie de **LAFITTE-VIGORDANE 31390, 1 place du Village** pendant 32 jours consécutifs **du mardi 9 octobre 2018 à 9 heures au vendredi 9 novembre 2018 à 18 heures** afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête publique sera accessible gratuitement au public sur un poste informatique à la mairie de **LAFITTE-VIGORDANE 31390, 1 place du Village**, aux jours et heures d'ouverture habituels. Il sera également téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat de la Haute-Garonne <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Urbanisme/Enquetes-publiques-en-cours-ou-programmees/Implantation-d-une-centrale-photovoltaïque-au-sol-commune-de-Lafitte-Vigordane-site-de-La-Fibat>.

Le public pourra également transmettre au commissaire enquêteur, soit par courrier adressé à la mairie de **LAFITTE-VIGORDANE 31390, 1 place du Village**, soit par courriel à l'adresse ddt-enquete-publique-urbanisme@haute-garonne.gouv.fr ses observations, propositions ou contre-propositions qui devront parvenir pendant la durée de l'enquête publique. Les courriers et courriels seront annexés dans les meilleurs délais possibles au registre d'enquête déposé à la mairie de Lafitte-Vigordane.

Monsieur Yves JACOBS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de **LAFITTE-VIGORDANE 31390, 1 place du Village** :

- le mardi 9 octobre 2018 de 9h à 12h
- le samedi 20 octobre 2018 de 9 h à 12h
- le jeudi 25 octobre 2018 de 15h à 18h
- le vendredi 9 novembre de 15 h à 18 h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne ainsi qu'à la mairie de Lafitte-Vigordane et sera publiée sur le site internet des services de l'État de la Haute-Garonne <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Urbanisme/Enquetes-publiques-en-cours-ou-programmees/Implantation-d-une-centrale-photovoltaïque-au-sol-commune-de-Lafitte-Vigordane-site-de-La-Fibat>.

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en s'adressant au directeur départemental des territoires Cité administrative – Bât. A - 2ème étage, 2, boulevard Armand Duportal – BP 70 001 – 31 074 TOULOUSE CEDEX 9.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Haute-Garonne statuera sur la demande de permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Jean-François COLOMBET